



Bagnolet le 08 Octobre 2021

INTERIM, TESTING SOS RACISME LES DISCRIMINATIONS C'EST NON !!

Nous apprenons ce jour que près de la moitié des agences d'intérim ciblées par le dernier testing de SOS Racisme ont accepté de discriminer à la demande de clients du BTP.

L'UNSA Intérim, par le biais de la fédération commerces et services voudrait condamner par la plus grande fermeté toutes formes de discriminations. Il n'y a pas de place pour les discriminations dans notre profession et nous rappelons que l'article **L1132-1 du code du travail rend la discrimination à l'embauche illégale.**

Par ailleurs, l'employeur personne physique ayant commis des actes de discrimination à l'embauche est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à **45 000 euros et de 3 ans de prison.**

Les personnes morales étant accusées de discrimination à l'embauche peuvent encourir jusqu'à 225 000 euros d'amende en plus d'une interdiction d'exercer l'activité.

Sans généralisation aucune, l'UNSA Intérim lance un appel immédiat à l'organisation patronale Prism'emploi **pour revoir en profondeur notre accord de lutte contre les discriminations qui date de près d'une quinzaine d'années.**

Agir contre les discriminations est un devoir permanent, une vigilance accrue de tous les jours sur ce sujet. Nous ne devons rien céder face à ces agissements et l'UNSA Intérim sera force de propositions et d'actions concertées.

Contacts :

Fatiha HIRAKI, Secrétaire Générale Fédération Commerces et Services UNSA **06 49 82 32 24**

Ousmane CISSAKHO Responsable des négociateurs de branche **06 78 42 11 73**

Sandrine Verdier Secrétaire fédérale à l'intérim **06 26 76 80 02**

Sandrine POULAIN, Négociatrice de branche **07 87 54 72 74**